

ARRETE MODIFICATIF

portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) sur l'année 2026

Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article 313-12-2 ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté du 4 mars 2026 portant attribution de fonction de Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Monsieur Joffrey HENRIC ;

VU la décision N° 2026-1534 du 9 mars 2026 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

VU l'arrêté n° R76-2017-176 du 06 septembre 2017 portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur la période 2016-2021 ;

VU l'arrêté n° R76-2019-032 du 11 février 2019 portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur la période 2016-2021 ;

VU l'arrêté n° R76-2022-188 du 16 décembre 2022 portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur la période 2016-2024 ;

VU l'arrêté n° R76-2025-259 du 6 août 2025 portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur la période 2025-2026 ;

Considérant que la programmation des CPOM concernant les ESMS à compétence unique ARS pour personnes en situation de handicap fait l'objet d'un arrêté spécifique ;

Considérant l'instruction DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 autorisant un délai supplémentaire de trois ans au calendrier de signature des CPOM, soit une signature pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

Considérant l'instruction DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 autorisant à nouveau un délai supplémentaire de deux ans au calendrier de signature des CPOM, soit une signature pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2026.

ARRETENT

Article 1 : Le présent arrêté modifie l'annexe de l'arrêté susvisé N° R76-2025-259.

Article 2 : Conformément à l'article 75 III de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015, pour l'application du premier alinéa de l'article L. 313-12-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans sa rédaction résultant du 1° du I de l'article 75 III susmentionné, la liste des établissements et services devant signer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est établie en annexe du présent arrêté.

La liste figurant en annexe du présent arrêté fixe également la date prévisionnelle de signature du contrat avec le gestionnaire et, le cas échéant les autres autorités de tutelle (ARS – ESMS à compétence unique ou autre Conseil départemental) potentiellement concernées par la négociation du contrat.

Article 3 : La liste des établissements et services devant signer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens établie en annexe du présent arrêté est révisable chaque année.

Article 4 : Toute personne intéressée est invitée à présenter ses observations sur la présente liste par courrier adressé au Directeur Général par intérim de l'ARS Occitanie et au Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne ou par mail à l'adresse indiquée dans l'annexe du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire du présent arrêté, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Article 6 : Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie et le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sont chargés de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait, le 17 mars 2026

Le Directeur Général par intérim de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie


Jocely HENRIC

Le Président du Conseil départemental de la Haute-
Garonne, et par délégation, le Vice-Président en charge
des PA-PH et de l'accès aux soins


Alain Gabrieli
Elu - Alain GABRIELI
17 mars 2026

Annexe de l'Arrêté ARS - CD de la Haute-Garonne portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur l'année 2026

La liste des gestionnaires et des ESMS est donnée à titre informatif. Cette liste est mise à jour chaque année et présente des informations ayant pour date d'actualisation la date de l'arrêté dont elle est l'annexe.

Toute remarque sur cette liste peut être adressée à l'adresse suivante : ars-oc-dd31-medico-social@ars.sante.fr

PROGRAMMATION 2026

Organisme gestionnaire			ESMS concernés	
Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	commune
ADPEP 31	310788591	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LE RIEUTORT	310789003	AURIGNAC
AGAPEI	310024419	EAM LA DEMEURE	310021514	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
AGAPEI	310024419	EAM NOTRE DAME DES MONTS	310022264	SALIES-DU-SALAT
AGAPEI	310024419	EAM LE LAURAGAIS	310796750	MONS
AGAPEI	310024419	EAM PIERRE RIBET	310024427	BALMA
AGAPEI	310024419	SAMSAH LE COMITAL	310796800	SAINT-GAUDENS
AGAPEI	310024419	SAMSAH OCCITALIS	310034699	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
APEHSAT	310788740	FAM L'AYGUEBELLE	310020326	SAINT-LYS
ARSEAA	310782446	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LE TOURRET	310794367	GRENADE SUR GARONNE
ASS REINSERTION SOCIALE - CENTRE APRES	310785068	SAMSAH DU RAZES	310007349	NAILLOUX
CCAS DE RIEUX-VOLVESTRE	310787726	SAMSAH LE RUISSELET	310021795	RIEUX-VOLVESTRE
CH MURET	310786256	FAM LE HURGUET	310794839	MURET
CHU TOULOUSE	310781406	CAMSP du CHU de TOULOUSE	310012018	TOULOUSE
FONDATION MARIE-LOUISE	310795232	FAM Alain MONDON	310015268	PECHBONNIEU
FONDATION MARIE-LOUISE	310795232	FAM AJ FERME VIVALDI	310022207	VACQUIERS

FONDATION MARIE-LOUISE	310795232	FAM Pierre GAUTHIER	310797139	GRATENTOUR
RESO	310788104	FAM FOND PEYRE	310018007	SAINT-JEAN
RESO	310788104	FAM VAL D'ARIZE	310020334	MONTESQUIEU-VOLVESTRE
RESO	310788104	FAM LE BOSQUET	310021605	SALIES-DU-SALAT
RESO	310788104	SAMSAH LE PORTILHON	310013578	BAGNERES-DE-LUCHON
ROUTE NOUVELLE	310006267	SAMSAH ROUTE NOUVELLE	310021522	TOULOUSE
TRISOMIE 21	310018460	SAMSAH AUTRA VIA	310021894	TOULOUSE